DEPARTEMENT de la HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil Municipal de la Commune d'ARBAS

réf : 201804L

Séance du 14 avril 2018 Date convocation : 7 avril 2018

Nombre de Conseillers en exercice : 11

Présents : 11 Excusés : 0 Votants : 11

L'an deux mille dix-huit et le samedi 14 avril, à vingt et une heures, le Conseil Municipal de la Commune d'ARBAS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Sylvie SIMPSON, Maire.

Présents : François ARCANGELI, Cinthya ARENAS, Philippe BUSSIERE, Marie-Christine CHEUZEVILLE, Valérie CHRISTEN, Gérard DALL'ARMI, Jean-Paul ESTRADE, Eric RIET, Céline SALVIAC MALBERT, Francis PRADERE, Sylvie SIMPSON.

Excusé :

Secrétaire de séance : Céline SALVIAC MALBERT

Objet : Convention fourrière

Madame le Maire rappelle que la convention d'accueil en fourrière des animaux errants et/ou dangereux proposée par l'Association Commingeoise de Protection des Animaux de Saint-Gaudens est renouvelable par tacite reconduction

Le montant forfaitaire annuel correspondant aux prestations est de 250 € à partir de l'année 2018.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal accepte de renouveler l'adhésion à l'Association Commingeoise de Protection des Animaux de Saint-Gaudens et autorise Mme le Maire à verser le montant forfaitaire annuel de 250 €.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Sylvie SIMPSON